

**Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie
Paris-Rungis et de son quartier**

Séance du Comité Syndical du 19 mars 2021

Délibération n°2021-04

Objet : Approbation du compte administratif 2020

Le 19 mars 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en visio conférence, sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin, la Présidente.

Nombre de membres composant le Comité Syndical : 28

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres représentés : 4

Le quorum étant atteint,

M. Jolivet a été désigné secrétaire de séance,

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.5111-1 et L.5722-1,

Vu l'arrêté du Préfet du Val-de-Marne n°2016/1572 du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier,

Vu le compte de gestion 2019 présenté par le Trésorier,

Vu les statuts du Syndicat et notamment l'article 7-3,

Ayant entendu le rapport de Madame la Présidente,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Sous la présidence de Mme Evelyne RABARDEL , Vice-Présidente, Madame la Présidente Stéphanie DAUMIN ayant quitté la salle,

VOTE A L'UNANIMITE

DECIDE

Article unique :

Arrête les résultats de l'année 2020 de la manière suivante :

- Section d'investissement

- Recettes : 8 934,00 €
- Dépenses : 0 €

Soit un excédent de : 8 934,00 € (R001)

- Section de fonctionnement

- Recettes : 555 819,24 €
- Dépenses : 608 745,04 €

Soit un déficit de : - 52 925.88 €

Au résultat d'investissement, il faut ajouter le résultat en investissement de l'année 2019 qui présentait un déficit de 8934,00 €. Le résultat en investissement est ramené à une valeur nulle pour 2020

Au résultat de fonctionnement, il faut ajouter les résultats de l'année 2019 qui présentaient un excédent de 75 746,90€ dont 8 934,00 € affectés à l'investissement pour l'exercice 2020. Le résultat est donc un excédent de (66 812,90-52 925,80) :+ **13 887,10 €**.

Le résultat global de clôture présente donc un excédent de **13 887.10 € (R002)**

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait Conforme

La Présidente
Par déléation

